



CDD A TERME FIXE sans clause de renouvellement-

Par **learouvray**, le **03/04/2021** à **14:56**

EN CAUSE : Un CDD de 6 mois à terme fixe - 10 avril - sans clause de renouvellement, pour accroissement d'activité (prospection d'une nouvelle clientèle).

Si l'employeur établit un avenant proposant le renouvellement du CDD pour un nouveau CDD de 6 mois aux mêmes conditions, le salarié peut-il refuser le renouvellement et bénéficier de l'indemnité de fin de contrat de 10% ?

Merci de votre réponse très vite compte tenu de l'échéance du 10 avril, et du possible avenant à recevoir auparavant.

Learouvray

Par **P.M.**, le **03/04/2021** à **18:40**

Bonjour,

Effectivement, vous n'êtes pas forcé d'accepter le renouvellement et pouvez bénéficier de l'indemnité de précarité ou de fin de contrat puisque la proposition ne serait pas pour un CDI...